

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 octobre 2015

L'An Deux mille quinze, le 28 octobre à 17h30 heures, les délégués des quinze communes formant le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle (S.I.B.V.R.), se sont réunis à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique.

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Francis COUREL, Président sortant, fit procéder à l'appel par Monsieur DUPUIS Thomas des délégués représentant les communes adhérentes, à savoir :

Commune d' ACLOU	Monsieur LHERMURIER Christophe Monsieur TROCQUE Michel
Commune d' APPEVILLE-DIT-ANNEBAULT	Madame RENARD Evelyne Monsieur POTTIER Maurice
Commune d' AUTHOU	Monsieur BEIGLE Claude Monsieur MAHIETTE Marceau
Commune de BRIONNE	Monsieur BEURIOT Valéry Monsieur BOISSAY Thierry
Commune de CONDE-SUR-RISLE	Monsieur BOURDAUD Pierre Monsieur BELLONCLE Denis
Commune de CORNEVILLE-SUR-RISLE	Madame DEFLUBE Fabienne Monsieur RUFFY Claude
Commune de FONTAINE-LA-SORET	Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre Monsieur DANSET Eric
Commune de FRENEUSE-SUR-RISLE	Monsieur BRONGNIART Etienne Madame MADOTTO Simone
Commune de GLOS-SUR-RISLE	Monsieur DOUBLET Jean Monsieur TIHY André
Commune de MANNEVILLE-SUR-RISLE	Monsieur LAMY Denis Monsieur GAGNANT René
Commune de MONTFORT-SUR-RISLE	Monsieur PIERRE Michel Madame COYARD Brigitte
Commune de NASSANDRES	Madame RAMBAUD Sophie Monsieur DESCHAMPS Didier
Commune de PONT-AUDEMER	Monsieur RIFLET Dominique Monsieur CANTELOUP Christophe
Commune de PONT-AUTHOU	Monsieur SALOMON Henri Monsieur LE CONTE Albert
Commune de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE	Monsieur COUREL Francis Monsieur FOUET Marc

Délégué suppléant présent : M COLLIARD Benoît (Montfort-sur-Risle)

Etaient absents : Monsieur LHERMURIER Christophe, excusé sans pouvoir
 Monsieur BOURDAUD Pierre, excusé sans pouvoir
 Monsieur RUFFY Claude, excusé sans pouvoir
 Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, excusé sans pouvoir
 Madame COYARD Brigitte, excusé remplacé par suppléant
 Monsieur LAMY Denis, excusé sans pouvoir
 Madame RAMBAUD Sophie, excusé sans pouvoir
 Monsieur DANSET, excusé donne pouvoir à M TIHY
 Monsieur LE CONTE, excusé donne pouvoir à M COUREL

Autres présents : M DUPUIS Thomas, technicien rivière
 M DURAND Bruno, garde-rivière

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté sans aucune observation.

M COUREL remercie les délégués présents, précise que le quorum est atteint avec 24 votants et ouvre alors la séance.

1. Consultation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Président rappelle l'enjeu qui va profondément modifier le paysage institutionnel (rapprochement/fusion d'intercommunalité, disparition de syndicat...) aux délégués syndicaux avec l'appui des cartes de la situation actuelle et projetée. Il rappelle que l'avis formulé doit être clair et sans ambiguïté sur la nouvelle carte de l'intercommunalité dans l'Eure. Des échanges s'ensuivent sur le calendrier serré pour se prononcer, le périmètre raisonnable, à élargir ou inadapté (intérêts divergents), le seuil du nombre d'habitants... M BEIGLE tient à rappeler que la décision à prendre doit être du point de vue du syndicat (fonctionnement, territoire, etc.).

Après délibération du Comité Syndical, celui-ci émet un avis favorable sur le projet à l'unanimité.

2. Consultation sur le projet du SAGE de la Risle

Après des délégués, M DUPUIS expose le SAGE de la Risle (PAGD, règlement, objectifs, moyens mis en œuvre, relation avec le PPRE de la Basse vallée de la Risle). La gestion de l'eau à l'échelle du bassin devra être intégrée, raisonnée, concertée à travers 123 dispositions et 5 articles du règlement.

D'ailleurs, M DUPUIS relève que l'article 2 permettant la restauration de la continuité écologique sur la Risle médiane et trop restrictif. Il développe quelques points tels que la relation entre zone humide et ouvrage hydraulique (exemple de la Canche, PAS-DE-CALAIS), le confortement d'un milieu artificialisé et le support d'une unique espèce non « totem ».

Après délibération du Comité Syndical, celui-ci émet un avis favorable sur le projet du SAGE de la Risle à l'unanimité en proposant que l'article 2 soit remanié.

3. Présentation de la phase 1 du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Basse Vallée de la Risle

M DUPUIS introduit la réunion en présentant succinctement les objectifs du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la basse vallée de la Risle.

Ensuite, il présente le P.P.R.E. à travers la méthodologie appliquée, les atlas cartographiques, le recueil des ouvrages hydraulique, la carte ROE A0, le diagnostic et un planning prévisionnel.

Au niveau du territoire, des secteurs à mobilité ont été recensés. Il s'agit en réalité de mettre en évidence des secteurs qui peuvent « bouger » avec la forte présence d'atterrissement, d'embâcles et d'érosion, la stabilité des berges et une occupation des sols de type agricole. L'intervention humaine dans ce cas-là, devra être raisonnée et limitée à l'essentiel.

S'agissant du diagnostic REH,

- ✚ Altération continuité : faible sur 40kms / moyenne sur 16kms / forte sur 96kms (3 nœuds Pont-Audemer / Montfort Saint Philbert sur Risle / Brionne),
- ✚ Altération Lit mineur : faible sur 14kms / moyenne sur 25kms / forte sur 112kms (anciens travaux hydrauliques / colmatage)
- ✚ Altérations ripisylve/berge : faible sur 15kms / moyenne sur 111kms / forte sur 27kms (ripisylve et artificialisation/homogénéisation des berges)

S'agissant du diagnostic ouvrages,

- ✚ 169 OH / 95 complexes d'ouvrages / 1 ouvrage tous les 900 mètres de rivière,
- ✚ Sur les 95 complexes, 16 assurent une continuité écologique / 18 la limitent / 61 la bloquent,
- ✚ Le taux d'étagement est variable : secteurs impactés au-delà de 40%, pas impacté (<10%) ou intermédiaires (>10 et 40%),
- ✚ 76% OH pas d'usage,
- ✚ 32% OH état correct,
- ✚ 43% des éléments mobiles sont fonctionnels,
- ✚ 12% des éléments moteur sont fonctionnels (usines hydroélectriques),
- ✚ Malgré un usage absent, il existe des ouvrages dans un état correct et possédant des éléments mobiles fonctionnels

4. Présentation des travaux sur le ruisseau des Echaudés

M DUPUIS évoque la restauration écologique du ruisseau des Echaudés. Les travaux ont été achevés en octobre 2015. L'objectif initial du rétablissement de l'écoulement des eaux du ruisseau des Echaudés est très satisfaisant (ressuyage des parcelles agricoles, alimentation en eau de la réserve du GONm).

Pour rappel, les travaux ont consisté à déplacer le lit du ruisseau sur 65ml, de déblayer sous la voie ferrée, de rattraper la pente sur 110ml, de nettoyer la buse de la route des ponts gras, de supprimer des protections de berges inadaptées, de reprofiler le lit sur 700ml, de démerlonner sur 100ml, de traiter des embâcles.....

L'opération globale s'élève à 21 266€TTC. L'AESN et le département de l'Eure ont bien évidemment participé à ce projet (80%) ainsi que les propriétaires à hauteur de 20%. Le montant restant à la charge du S.I.B.V.R s'élève à 1450€ HT.

M DUPUIS poursuit avec un reportage photographique avant, pendant, après les travaux. La sécurisation du carrefour a été demandée à la DIR de Beuzeville et un rapprochement avec la Communauté de communes de Pont-Audemer sera mené pour optimiser la gestion de l'eau à l'échelle du sous-bassin versant. Néanmoins, dans l'immédiat des pièges à sédiments grossiers a été disposé à la confluence avec les Echaudés.

Afin de payer la totalité des travaux (enveloppe budgétaire restant insuffisant 10 000€), une décision modificative d'un montant de 880€ doit être prélevé sur la rubrique « travaux divers » et déposé sur l'article des « travaux de restauration des Echaudés ».

5. QUESTIONS DIVERSES

M BEURIOT souhaite remercier M DUPUIS du travail fourni (dossier explicatif) suite à une visite de terrain en septembre (niveau d'eau, répartition...) sur Brionne.

M BELLONCLE évoque des affaissements de berges au niveau de la restauration écologique des berges de Condé sur Risle et souhaite que le technicien rivière y fasse un tour.

M COUREL invite chaque délégué à se rapprocher du technicien pour toute question se référant à la rivière.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30 heures, après avoir remercié l'ensemble des membres présents.